

Compte rendu de la réunion du 14 janvier 2020

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 6 janvier 2020 s'est réuni le 14 janvier à 20h00, sous la présidence de Madame Nicole PINSON, Maire

PRESENTS : Mrs GOIN, MATHIEU
Mmes BOURDOU PINSON FRANCOIS MOQUAY

Excusés : Madame Lucette LEVEQUE qui a donné pouvoir à Madame Nicole PINSON
Madame Charlotte PICARD qui a donné pouvoir à Madame Valérie FRANCOIS
Monsieur Thierry GAUMAIN qui a donné pouvoir à Monsieur Jean MATHIEU
Monsieur François SALEZ qui a donné pouvoir à Madame Virginie BOURDOU
Monsieur Gilles SQUARCIONI
Madame Valérie FRANCOIS a été nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente :

Adopté à l'unanimité.

1/Gestion du distributeur de baguettes :

Il y a un an installation d'un distributeur de baguettes qui a besoin d'électricité pour fonctionner. La commune avait donc pris en charge la dalle pour positionner le distributeur et le raccordement électrique jusqu'au compteur électrique le plus proche "l'église".

Madame le Maire s'était renseignée auprès d'une commune avoisinante qui possédait le même appareil, du même propriétaire, pour le coût de l'électricité, cette dernière avait estimé une consommation approximative de 300 € car il n'y a pas de relevé spécialement pour le distributeur.

Lors de cette installation une convention a donc été signée par M. et Mme Sallé et la commune pour une somme de 300 € par an et révisable en fonction de la consommation réelle.

D'après les artisans boulangers M. et Mme Sallé cela ne consommait que très peu d'électricité. La facture est arrivée à la paroisse des Aix d'Angillon étant donné que le compteur était à leur nom. D'habitude la paroisse avait une facture plus ou moins de 110 € (100 € d'abonnement et une dizaine d'euros de consommation). Or cette dernière est d'un montant de 1086 € pour l'année. La paroisse s'est donc manifestée auprès de notre commune pour avoir des explications.

Suite à cette facture, Madame le Maire a contacté M. et Mme Sallé qui ne sont pas d'accord sur une telle consommation.

Nous avons fait contrôler l'installation par notre électricien. Il en résulte que la machine consomme en moyenne 1 000 watts à l'heure soit 24 000 watts en 24 heures,

En prenant sur 330 jours (en retirant les vacances) X 24 000 = 7920 Kwatts.

$7\,920 \times 0,10 \text{ cts} = 792 \text{ € HT / an.}$

Une moyenne de 50 baguettes vendues par jour : $50 \text{ €} \times 330 \text{ jours} = 16\,500 \text{ €.}$

Après plusieurs mails ou courriers de la part de M. et Mme Sallé et Madame le Maire, le 3 janvier 2020 Mme Sallé nous informe que le constructeur de la machine avait commis une erreur de réglage. Madame Sallé demande que la commune prenne en charge la moitié de la facture.

Après en avoir discuté, le conseil municipal estime que la commune n'a pas à payer la facture. Le conseil Municipal propose à M. et Mme Sallé de voir la différence avec leur fournisseur de machine

Le conseil municipal demande à M. et Mme Sallé de régler 947. 19 € directement à la paroisse des Aix d'Angillon, et qu'ils ne seront pas impactés par la somme soumise par la convention.

Vote pour la non prise en charge par la commune : 10 voix pour

2/ Questions diverses :

*** Tours de garde pour les élections municipales du 15 et 22 mars prochain :** Idem pour les 2 tours

8h00 - 11h00	Lucette LEVEQUE	Thierry GAUMAIN	Gilles GOIN
11h00 - 15h00	Jean MATHIEU	Virginie BOURDOU	Valérie FRANCOIS
15h00 - 18h00	ODILE MOQUAY	Nicole PINSON	Charlotte PICARD

* Demande de Monsieur Gimonet J :

Monsieur Gimonet nous demande par mail si nous sommes conscients de la vitesse excessive des véhicules sur la route de Morogues, il demande des ralentisseurs..... Nous sommes malheureusement bien conscients du problème qui se pose sur toutes les entrées du bourg. Nous avons déjà prévenu le Conseil Départemental car la route de Morogues est une départementale. Mais problème auquel nous n'avons pas de solution faute de budget. Le mail de Monsieur Gimonet sera transmis au Conseil Départemental service des routes pour qu'il constate les doléances.

*Des renseignements seront demandés pour des ralentisseurs (coût, réglementation , subvention etc...)

* Demande de Monsieur Marchal F : nids de poules sur le chemin communal car son regard est de nouveau à déboucher or Monsieur Marchal devra s'adresser à un service compétant (voir avec la DDT d'Henrichemont).

* Vœux reçus du Prince d'Arenbert.

Séance levée à 21h15.